

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

HORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS
A. COUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.
RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

BIEN JOUÉ. --- LES 39,000

Il est évident que les impôts ne doivent pas être une arme aux mains d'un parti et qu'ils doivent frapper tous les citoyens avec égalité. Toutefois personne ne blâme les impôts somptuaires, ceux qu'attire à certains gens leur vanité, et l'histoire nous montre qu'en tout temps on a cherché à taxer le luxe, les éléments de l'orgueil, d'où qu'ils viennent, et cela, depuis les Grecs et les Romains, jusqu'aux premiers chrétiens, jusqu'à saint Louis et autres potentats confits en dévotion.

Comment se fait-il que, suivant de tels exemples, le Conseil municipal de Lyon soulève les criaileries des réactionnaires, parce qu'il met un impôt sur les élèves des écoles libres ?

Est-ce que les parents qui ont leurs enfants dans des écoles congréganistes n'en tirent pas une extrême vanité ? Est-ce que les religieux qui dirigent ces établissements n'affirment pas et ne font pas croire qu'il est *chic* d'avoir été élevé par eux, loin du contact de la canaille qui fréquente les établissements de l'Université ?

Il est donc juste de mettre un petit droit sur cette vanité et il est très pratique de le faire, parce que la vanité rend toujours et que pas un père de famille ne retirera son fils d'une maison religieuse parce qu'il lui faudra donner un louis au percepteur. C'est alors qu'il ne serait plus *chic* !...

Je crois que, quand chacun connaîtra les résultats du dernier recensement, on n'aura plus envie de rire de M. Piot.

Tandis que l'Allemagne et l'Angleterre s'accroissent chacune de 4 millions d'habitants, de 1896 à 1900, la France s'accroissait de 39,000 !

39,000 ! C'est-à-dire qu'en retirant l'immigration, la population de la France a effectivement diminué d'environ cent mille habitants. Il y a environ cent mille français de moins aujourd'hui qu'il y a cinq ans, nous ne trouvons une augmentation de 39,000 que grâce aux infiltrations italiennes, espagnoles, allemandes et belges qui se produisent sur nos frontières.

On dira bien : « Nous n'avons pas le nombre, mais nous avons la qualité, » ce sera une parole en l'air, car il faudrait prouver que nous possédons la qualité ; ce qu'on se gardera bien de faire, parce que la preuve se retournerait contre nous. La vérité est qu'en matière de population, la qualité suit la quantité. Il y a d'autant plus d'hommes servant bien leur pays qu'il y a d'avantage de citoyens.

Quand on considère que les pays qui s'accroissent le moins sont outre la France, l'Espagne et l'Italie, on est tenté de se demander si les nations catholiques ne sont pas irrémédiablement perdues, du fait même du catholicisme.

Il est bien certain, en tout cas, que les moines, les prêtres, les religieuses qui pululent dans ces pays sont une entrave au développement de la population, non seulement

par leur stérilité propre, mais encore par leurs doctrines.

La conclusion est qu'il faut faire quelque chose, sans s'occuper des narrations sentimentales des conteurs. Exemptez la femme, si vous voulez, mais imposez l'homme, et surtout les ménages qui n'ont qu'un enfant. Car un couple peut demeurer bréhaïne, en dépit de ses efforts, tandis que le couple qui n'a qu'un enfant, s'en tient là par égoïsme, par volonté. C'est lui le principal facteur de notre dépérissement et c'est lui qui doit être surtaxé. Que ne lui fait-on racheter l'ensemble des droits d'octroi ?

C. J.

IMPOT SUR LE REVENU

Une sous-commission composée de MM. Trouillot, Berteaux, Merlou et Aimond a été chargée par la commission du budget de déposer un rapport faisant connaître les conclusions auxquelles elle s'arrête dans la question de l'impôt sur le revenu.

Nous ne nous étendons pas sur ces conclusions qui paraissent de nature à ramener plus de justice dans notre système d'impôts et à atténuer sinon à faire disparaître des inégalités par trop flagrantes.

Mais nous voulons exprimer notre étonnement de ce que dans l'évaluation des revenus d'un contribuable la sous-commission n'ait pas fait entrer en ligne de compte le nombre d'enfants du contribuable. Il est cependant incontestable qu'un célibataire qui a 3,000 francs de revenus est beaucoup plus riche que le père de 5 enfants qui en aura 5,000 mais qui devra faire face aux énormes dépenses que nécessitent l'éducation de sa nombreuse famille ; et cependant il paiera beaucoup plus d'impôts que le premier.

Que cette dégression soit surtout marquée dans les côtés faibles ; qu'elle s'atténue au fur et à mesure que les revenus du contribuable augmentent ; nous le voulons bien, mais il nous semble que dans notre pays républicain, dans notre France où la population s'accroît si lentement il faut que le gouvernement s'intéresse à ceux qui loin de s'enfermer dans l'égoïsme du célibat ou du mariage avec un fils unique, ne craignent pas de diminuer leur confort, et même de se priver pour donner à la France de nombreux enfants ; il faut qu'il montre qu'il s'intéresse surtout aux petits contribuables pour qui chaque nouvel enfant se traduit par des privations nouvelles.

LE CONGRÈS RADICAL

Le Congrès radical s'est ouvert hier, à l'hôtel des Sociétés savantes, à Paris, sous la présidence de M. Mesureur, président du groupe radical-socialiste.

MM. Goblet, Brisson, Bourgeois, Pelletan, Ranc assistaient à cette séance.

Cette première journée du Congrès a été présidée par M. Goblet, assisté de MM. Pelletan, Ranc, Maujan, Robin et Debierre ; de MM. René Renoult et Bonnes comme secrétaires.

M. Goblet, en prenant possession du fauteuil de la présidence, a prononcé un éloquent discours, vivement applaudi par les congressistes.

Les membres du Congrès ont nommé ensuite les commissions chargées de la comptabilité et de la vérification des pouvoirs.

M. Vival a été désigné pour faire partie de cette commission, pour le département du Lot.

Le Congrès a adopté ensuite plusieurs motions relatives au cléricisme et à la défense de la République.

La séance a été renvoyée au lendemain.

La commission d'organisation nommée, s'est réunie à 9 heures du soir ; le bureau a été constitué ainsi : Président, M. Brisson ; vice-présidents, MM. Pelletan et Bourgeois ; secrétaires, MM. Renoult et Albert Sarraut.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 20 juin 1901

La Chambre revient à la discussion de la loi sur les caisses de retraites ouvrières.

M. Vaillant présente un contre-projet tendant à ce que l'Etat assure contre tous les risques sociaux, toute personne dépourvue de ressources et de secours quel que soit son sexe et sa nationalité, née en France ou y résidant à demeure :

M. Vaillant entend trouver les ressources pour faire aboutir son projet, dans les subventions de l'Etat, du département et des communes.

M. Guiesse rapporteur, combat ce contre-projet qui est repoussé par 380 voix contre 14. M. Chauvière demande qu'une retraite de 600 francs, soit accordée à tout citoyen français âgé de 60 ans.

Le contre-projet est repoussé. M. Mirman demande que tout français de l'un ou de l'autre sexe ait droit mais sous certaines réserves à une pension alimentaire. M. Guiesse combat ce contre-projet que défend M. Mirman.

M. le ministre du commerce combat le projet Mirman. Par 277 voix contre 256, le contre-projet Mirman est repoussé : La suite de la discussion est renvoyée au lendemain. Et la séance est levée.

Séance du 21 juin 1901

M. Bourrat pose une question au ministre de la guerre. Il signale l'insuffisance des stocks de combustible que possèdent les compagnies de chemin de fer.

M. André répond, et l'incident est clos. M. Charles Bernard dépose une demande d'interpellation au président du Conseil sur le maintien à la tête de la municipalité d'une commune du département de la Côte-d'Or, d'un homme qui est sous le coup de poursuites judiciaires.

En l'absence du président du Conseil, la demande ne peut être acceptée.

M. Charles Bernard dit alors vouloir interpellé M. Monis.

M. Monis demande le renvoi à un mois, ce qui est décidé.

M. Chastenet interpelle au sujet du refus arbitraire opposé par certains juges de paix à la délivrance des warrants agricoles.

Après quelques explications de M. Dupuy, ministre de l'agriculture, l'ordre du jour pur et simple est adopté.

M. Lasies interpelle au sujet de la pression exercée par le gouvernement sur les ministres afin d'interrompre pour une catégorie de citoyens le cours de la justice.

Il y a près d'un an que cette interpellation est déposée.

M. Lasies développe son interpellation au cours de laquelle il attaque les ministres auxquels il reproche certains faits d'injustice.

M. Monis, ministre de la justice répond.

Puis l'ordre du jour pur et simple est demandé et adopté par 255 voix contre 136. Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 20 Juin 1901

Le Sénat continue la discussion de la loi sur les associations.

Sur l'article 13, M. Rambaud développe un amendement tendant à ce que l'autorisation à accorder aux congrégations soit simplement

accordée par un décret rendu en conseil d'Etat. M. Francis Charmes appui cet amendement que combat M. Vallé, ainsi que M. Waldeck-Rousseau.

Par 155 voix contre 133, l'amendement Rembaud est repoussé.

Après divers amendement, présentés sur ce même article 13, amendements qui ont tous été rejetés, le Sénat adopte par 160 voix contre 76, l'article 13.

Et la séance est levée.

Séance du 21 juin 1901

Le Sénat revient à la discussion de la loi sur les associations ; on en est à l'article 14.

M. de Blois combat vivement cet article relatif aux peines qui seront prononcées contre toute personne qui dirigera un établissement quelconque si elle appartient à une congrégation non autorisée.

M. Combes défend cet article et prononce un important discours.

M. le Provost de Launay combat cet article ; MM. de Lamazelle, de Marcère répondent également à M. Combes et critiquent vivement cet article 14.

M. Delpech prononce un vigoureux discours contre le cléricisme, puis la discussion est close.

Et la séance est levée.

EN CHINE

Edits impériaux

Plusieurs journaux publient la dépêche suivante de Shanghai, 19 juin :

« Un édit impérial ordonne aux secrétaires de retourner à Pékin. Le même édit interdit aux princes mandchous et autres de devenir membres de sociétés séditieuses, sous peine de décapitation. »

« Un autre décret impérial ordonne au gouverneur de Chan-Toung de résider à Si-N'gan-Fou et d'abandonner son yamen, à l'occasion de la mort de sa mère, pendant cent jours, au lieu de trois années d'inactivité habituelle. »

Au Transvaal

Meeting pour la paix

M. Georges Lloyd, membre du Parlement, présente une résolution condamnant la guerre sud-africaine au nom des citoyens de Londres et réclamant pour les Boers des deux Républiques l'offre immédiate de conditions de paix, telles qu'un peuple brave et amoureux de sa liberté puisse honorablement les accepter.

Cette résolution, dans laquelle, sur la proposition d'un assistant, sont insérés ces mots : « Des conditions de paix comprenant l'indépendance complète », est ensuite adoptée au milieu du plus grand enthousiasme.

M. Dillon, membre du Parlement, présente à son tour une résolution exprimant son horreur et son indignation de la conduite du gouvernement, qui emploie l'armée anglaise à l'incendie des fermes et à la capture des femmes et des enfants. La résolution est adoptée à l'unanimité.

Quelques individus, qui protestent pendant le discours de M. Dillon, sont expulsés par l'assistance.

La séance est ensuite levée, et l'assemblée se disperse en chantant la *Marseillaise*.

INFORMATIONS

L'impôt sur le revenu

La commission du budget, après avoir entendu les explications longuement fournies par M. Caillaux, ministre des finances, a adopté, par 11 voix contre 5, un projet de résolution dont voici le sens :

« La commission, prenant acte des déclarations du gouvernement, qui s'est engagé à appuyer la mise à l'ordre du jour à bref délai de la question de l'impôt sur le revenu et constatant l'impossibilité matérielle d'établir les rôles d'impôt général quelconque sur le revenu pour le 1^{er} janvier 1902, passe à l'ordre du jour. »

Ce vote à, comme conséquence, le maintien pour l'exercice 1902 des quatre contributions.

La Haute-Cour

D'après le *Gaulois*, le comte de Lur-Saluces serait résolu à faire citer, comme témoins MM. Buffet, Paul Déroulède, Marcel-Habert et Jules Guérin.

Cette liste aurait été dès jeudi communiquée au parquet de la Haute-Cour qui, après avoir consulté le président du conseil, se refuserait à délivrer au prisonnier de la Santé les saufs-conduits qu'il réclame pour les proscrits, ses soi-disant complices.

Les défenseurs de M. de Lur-Saluces ont, paraît-il, l'intention, s'il n'est pas fait droit à la demande de leur client, de soulever, lundi, un incident au début de la première audience.

L'Ambassade Marocaine

Si-Abd-el-Kérim-ben-Silman, chef de l'ambassade marocaine, et le personnel de celle-ci ont été reçus jeudi, à trois heures et demi, au ministère des affaires étrangères. La réception a eu lieu dans le grand salon du rez-de-chaussée. M. Delcassé avait à ses côtés le personnel supérieur de son cabinet et les directeurs des divers services du ministère. M. Revoil et M. Saint-René Taillandier, ministre plénipotentiaire de France au Maroc, étaient également présents. Les ambassadeurs du sultan du Maroc ont été introduits par M. Mollard, directeur adjoint du protocole. Les ambassadeurs sont arrivés dans quatre landaus découverts. Aucune escorte ne les accompagnait. Le ministre a souhaité la bienvenue à l'envoyé extraordinaire du sultan du Maroc. Si-Abd-Kérim-ben-Silman a répondu en remerciant, en termes affables, la France de son accueil cordial. Après que les présentations ont été faites, une collation a été servie.

Sous-Marins et Torpilleurs

Le *Daily Graphic* dit que les lords de l'Amirauté ont visité l'Ecole des torpilles de Portsmouth, et qu'on leur a montré un appareil destiné à détruire les sous-marins. Les expériences effectuées en leur présence ont pleinement réussi. Au moyen d'un bout dehors fixé au flanc du torpilleur *Starsish*, on a fait éclater une torpille sous un caisson chargé. L'explosion a été si violente, que le bout dehors a été réduit en miettes, ainsi que le caisson; l'eau a été soulevée à une grande hauteur.

Guillaume II en France

Plusieurs journaux ont annoncé que l'empereur d'Allemagne, qui doit paraître, se rendre à la fin de juillet, au devant du corps expéditionnaire allemand revenant de Chine, profiterait de cette circonstance pour s'arrêter, avec son escadre, à Cherbourg, où il se rencontrerait avec le président de la République.

Au ministère de la marine, on dément catégoriquement cette information sensationnelle. On fait en outre, observer que, si l'empereur d'Allemagne ou tout autre souverain devait se rendre dans un de nos ports de guerre du Nord, on ne choisirait pas le moment où toutes nos escadres seront encore aux manœuvres navales, dans la Méditerranée.

La circulation des automobiles

Le ministre de l'intérieur et le ministre des travaux publics viennent d'envoyer au Conseil d'Etat un projet de décret tendant à modifier le décret de 1899 sur la circulation des automobiles, la vitesse maxima autorisée en rase campagne étant de 30 kilomètres à l'heure.

Dorénavant, toutes les voitures susceptibles par leur construction de dépasser cette vitesse, seront munies à l'avant et à l'arrière, d'une plaque fournie par l'administration et portant un numéro d'ordre visible en tout temps et qui permettra de dresser contravention.

La trompe ne servira plus désormais que pour prévenir de l'arrivée de l'automobile et non pour tenir place nette à tout moment.

Quant aux courses, elles seront réglées par des prescriptions minutieuses et ne pourront

avoir lieu qu'avec l'agrément des maires des communes traversées et toutes les précautions étant prises aux frais des organisateurs.

Une note salée

La plus formidable note d'honoraires dont jamais médecin ait réclamé le paiement doit être celle que le docteur Browing de Philadelphie, vient de présenter aux héritiers du sénateur Magee, de Pottsburg pour soins donnés au défunt pendant sa dernière maladie. Cette note — pire qu'une note d'apothicaire — s'élève, en effet, au total essentiellement américain de 190,000 dollars, soit 950,000 francs. Il faut dire que le docteur Browing a soigné feu Magee pendant vingt-un mois consécutifs et qu'il a dû l'accompagner plus d'une fois en voyage. Par exemple, il ne se déplaçait pas précisément « à l'œil » : 17,000 dollars (85,000) pour une excursion à Atlantic-City 12,000 dollars (60,000 fr.) pour une promenade à Hot-Springs ! Quant aux visites, elles sont cotées à 40 dollars, soit 10 louis chacune pendant l'année. *Business is business!* Inutile d'ajouter que les héritiers, s'inspirant du même adage, protestent de toutes leurs forces et ne veulent rien savoir. On plaidera donc.

CHRONIQUE LOCALE

NOTRE PROCÈS

En appel

M. Colrat, explorateur et notre Directeur relèvent appel du jugement qui les a frappés à la suite de l'assignation de l'abbé Magne.

Une Candidature

Nous trouvons dans l'*Avenir de l'Orne*, l'article suivant :

Dans le Lot, où semble-t-il, on s'occupe plus activement que dans l'Orne des prochaines élections au Conseil général, il vient de se produire une candidature assez inattendue : celle du secrétaire général de la Présidence de la République.

M. Abel Combarieu, d'une vieille famille de Cahors, neveu d'un proscrit de Décembre, docteur en droit, premier prix de piano du Conservatoire de Paris, homme très intelligent et très mondain, tout à fait « République athénienne », que M. Loubet prit à Bar-le-Duc pour en faire son « arbitre elegantiarum » ; M. Abel Combarieu veut être conseiller général du canton de Luzach, dans le département du Lot.

Dire que les Cadurciens ou Cahorsins n'aient pas été flattés de voir un enfant du pays appelé à cette haute fonction de confiance qu'est le secrétariat général de la Présidence, ce serait mal connaître le patriotisme de clocher, si développé et si puissant dans le Midi; mais si haut placée que soit aujourd'hui la personnalité de M. Combarieu, les gens du Lot n'en concluent pas nécessairement que le Conseil général de leur département sera trop honoré de la voir descendre à entrer dans son sein. Ils estiment qu'un conseiller général a des intérêts à connaître et à défendre, des opinions politiques à représenter.

M. Combarieu leur paraît-il insuffisant à ces deux points de vue ?

Je ne sais; toujours est-il qu'un journal de la région lui servit la semaine dernière le petit plat que voici :

Ici, notre confrère reproduit la profession de foi... fantaisiste qu'un denoslecteurs attribuait à M. Combarieu : « *me me adsum.....* » Puis il termine ainsi :

Cette humoristique façon d'escompter le programme de M. Combarieu me paraît prouver deux choses :

1° Que les électeurs du Lot craignent de voir M. Combarieu apporter dans la politique la *virtuosité* qu'il a acquise au Conservatoire ;

2° Que le secrétaire général de la Présidence de la République, qui fut préfet, et préfet distingué, à Bourg et à Bar-le-duc, pourrait bien apprendre à ses dépens la vérité du proverbe — je demande grâce pour l'à-peu-près — nul n'est *préfet* en son pays.

Contributions indirectes

Par décision de M le Directeur général des contributions indirectes, M. Alary, receveur à Cahors, a été élevé sur place à la 1^{re} classe de son grade.

Crédit Agricole des Syndicats du Lot

Siège social, 8, rue Fénélon, à Cahors
La société de Crédit Agricole fondée il y a à peine quelques mois, est en plein exercice, de nombreux propriétaires se sont déjà adressés à elle pour obtenir dans d'excellentes conditions des avances nécessaires à leurs exploitations, et d'autant plus productives qu'elles peuvent être consenties en temps utile, grâce à la simplicité des opérations de la Société.

Seules les formalités indispensables pour assurer la sécurité des prêts sont exigées des emprunteurs. Nous rappelons que les prêts sont consentis au taux de 5 0/0 l'an sans autres frais pour des périodes de trois mois, et peuvent être renouvelés pour deux périodes d'égale durée, ce qui porte en réalité à neuf mois le remboursement, laps de temps suffisant pour permettre au propriétaire de réaliser la vente de ses récoltes dans de bonnes conditions, en attendant une période plus favorable.

L'achat des machines agricoles qui se généralise de plus en plus pour les moyennes et les petites exploitations sera grandement facilité par les opérations du Crédit Agricole.

Il est grandement à désirer que les opérations se développent dans la plus large mesure possible, et ce, non point pour apporter des bénéfices aux fondateurs et aux actionnaires de la société qui ont, par leurs statuts, absolument limité à un revenu annuel de 4 0/0 les intérêts de leurs actions, mais pour le bien exclusif de l'agriculture quercinoise.

Il semble dès lors que c'est presque un devoir pour tous ceux qui autour de nous s'intéressent à l'agriculture, de faire connaître une institution créée uniquement en vue de lui rendre les services dont elle a besoin, et dont le développement sera un bienfait pour les propriétaires ruraux de notre région.

La Société de Crédit Agricole leur adresse un pressant appel et leur demande de s'associer par leur action de propagande à l'œuvre qu'elle a fondée.

Concours pour les préposés des contributions indirectes (cadre secondaire)

Mardi dans unes des salles de l'hôtel de ville, ont eu lieu les examens pour ce concours.

Neuf candidats ont subi ces épreuves. Voici leurs noms et la localité où ils résident : MM Pouget, Clary, Bousquet et Génies, de Cahors ; Caillou, de Castelfranc ; Fénélon, de Cahors ; Hébrard, de Sauzet ; Delmas de Montauban ; Barrière, de Concots.

Concert de l'Avenir & de l'Orphéon

L'Avenir Cadurcien et l'Orphéon de Cahors, se feront entendre demain soir 27 juin, à 9 heures, sur les Allées Fénélon.

Voici le programme :

- 1° Le Dragon Bleu (P. R.), Riccius. — Avenir.
- 2° Si j'étais Roi (fantaisie), Adam. — id.
- 3° Pompéi, chœur (J. Ritz). — Orphéon.
- 4° Bonsor Ninon (Flégier), — M. Lablanche.
- 5° Gauls et France, chœur (Saintis). — Orphéon.
- 6° Ouvrez votre porte au Trouvère. — M. Arnaudet.
- 7° Le beau Danube bleu (Struss). — Orphéon.
- 8° Veni, Vidi, Vici (Marche). — Avenir.

Conseil de préfecture

Le Conseil de préfecture a rendu ce matin les décisions suivantes :

Protestations du sieur l'aynac maire d'Issepts, contre l'élection des délégués sénatoriaux.

Après avoir procédé à l'enquête prescrite dans sa dernière séance, le conseil a rejeté la protestation du sieur Deynac.

Les sieurs de Maynard et Rousseau, agent d'assurance, contre l'administration des Contributions directes — Contribution des patentes — Demande en dégrèvement — Après les observations présentées par les intéressés et par M. de Monzie, l'inspecteur des Contributions directes, l'affaire a été mise en délibéré.

Le Service Vicinal, contre M. Dablanc de Francoules. Procès-verbal d'usurpation — Renvoyé à l'administration pour supplément d'information

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 20 et 23 JUIN 1901.

- Allegro Militaire, Lehmann.
- L'Ambassadrice, Ouy^{re}, Auber.
- Les pantins de Violette, fant., Adam.
- La Nuit, valse, Métra.
- L'Eclair, fantaisie, Halévy.
- Marche du Prophète, Meyerbeer

De 8 h. à 9 h. 1/4. (Allées Fénélon)

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 18 au 20 juin 1901

Naissance

Bergougnoux Marie-Lucie, à l'Ermitage.

Mariage

Donadien Benjamin, sergent rengagé au 7^e de ligne et Bousquet Marie-Louise sans profession.

Décès

Marinesque Jean, sans profession, 49 ans célibataire, à l'hospice.

Espinasse Augusta, veuve Cangardel, 67 ans, sans profession, rue de la Liberté, 17.

Arrondissement de Cahors

CASTELNAU. — M. Lacaze, candidat républicain radical à l'élection cantonale, adresse aux électeurs la profession de foi suivante :

Mes chers concitoyens,

Vous devez élire le 21 Juillet votre représentant au Conseil général.

Cédant à des sollicitations aussi pressantes que flatteuses, je pose ma candidature.

Mes déclarations seront exemptes d'ambiguïté.

Républicain avant tout, et au sens non équivoque du mot, je suis de ceux qui estiment que l'union de tous les républicains sincères est le moyen le plus sûr d'arriver à la réalisation des réformes démocratiques que le pays attend avec impatience.

A la clarté des événements récents, la ligne de démarcation s'est établie entre les vrais démocrates et les impénitents d'une Réaction toujours audacieuse.

Sous le masque du Nationalisme, les irréductibles ennemis de la République vont livrer dans quelques mois une nouvelle bataille. Une fois encore, l'armée Républicaine devra donner la mesure de sa force, de son abnégation et de sa discipline.

Si vous m'envoyez siéger au Conseil général, c'est dans sa majorité si nettement républicaine radicale que je prendrai ma place.

En toutes circonstances, je serai au premier rang de ceux qui, respectueux de toutes les libertés honnêtement pratiquées, n'abdiqueront jamais les droits imprescriptibles de l'Etat laïque et républicain.

L'Agriculture a besoin d'être secourue.

Je demande et demanderai pour elle, sans me lasser, la suppression complète de l'impôt foncier.

Un impôt progressif et global sur tous les revenus doit, à mon sens, être voté sans retard.

C'est dans cette réforme depuis trop longtemps ajournée que je vois, pour ma part, la pierre d'achoppement de toutes celles qui la suivront et qui constitueront les étapes successives vers la répartition définitivement équitable des charges sociales.

Adversaire résolu des armées prétorienne, partisan de notre armée nationale, devenue grande et forte par la République, j'appelle de tous mes vœux le vote d'une loi réduisant à un an le service militaire pour tous les cultivateurs qui prendront l'engagement de rester aux champs pendant dix ans ;

Propagation de la Mutualité qui est l'arme des Travailleurs ;

Amélioration constante du sort des humbles et des déshérités ;

Telle est la charte des revendications républicaines auxquelles je m'associe de toutes mes forces.

Voilà, en quelques mots, mon programme politique.

Ai-je besoin de vous dire que j'aurai toujours à cœur de servir les intérêts de notre beau canton ?

Né au milieu de vous, propriétaire à vos côtés, je mettrai à votre disposition tout ce que je puis avoir de force et d'activité :

Extension du réseau vicinal ;

Amélioration du service postal ;

Etude d'un chemin de fer à voie étroite reliant Castelnau et les communes aux deux lignes de Cahors à Montauban et de Cahors à Moissac ;

Organisation de syndicats agricoles communaux se rattachant à un vaste Comité cantonal ;

Caisse d'assurance mutuelle contre la mortalité du bétail ; création de banques agricoles ;

A toutes ces œuvres d'intérêt général je donnerai mon concours sans réserve.

Ma porte sera toujours ouverte, et je serai toujours heureux de pouvoir vous être utile, plus heureux encore de témoigner à tous mes compatriotes les sentiments de véritable amitié et de dévouement que j'ai pour eux.

VIVE LA RÉPUBLIQUE!

Cahors, le 21 juin 1901.

LOUIS LACAZE,
LICENCIÉ EN DROIT,
AVOUÉ A CAHORS.

Propriétaire à Lacroux de St-Aureil (Castelnau).

PUY-L'ÈVÈQUE. Accident dans une mine. — Un triste accident vient de mettre dans la désolation une pauvre famille de la section de Loupiac, commune de Puy l'Évêque. Le chef, Jean Cluzel, était occupé dans une mine à extraire du minerai, lorsqu'un éboulement se produisit et lui fit de graves contusions.

Retiré par des voisins et transporté à son domicile, le docteur Delbreil appelé à la hâte, lui donna les premiers soins, qui restèrent inutiles.

Le malheureux expira dans la nuit. Il laisse une veuve et un enfant en bas âge.

LUZÉCH. — Fête de charité. — Les jeunes gens de notre ville ont organisé une fête de charité pour le dimanche 28 Juin.

Nous sommes heureux d'en publier le programme :

1^{re} PARTIE : *Le Homard et les Plaideurs*, farce judiciaire en un acte par René Blain de Cormois.

Intermèdes : 1^o Assaut d'armes par deux anciens prévôts d'escrime.

1^o Cavatine de Faust (air de grand opéra).

2^o PARTIE : *Le siège d'Uxellodunum*, Episode historique de la Conquête des Gaules drame en cinq actes en vers par Marc Calmon.

Le succès de cette soirée est assuré, tant mieux pour les pauvres qui ne seront pas oubliés.

La population de Luzéché sera enchantée et nous félicitons les organisateurs de leur heureuse initiative.

Arrondissement de Figeac

FIGEAC. — Accident. — Jeudi, vers 6 heures du soir, la femme Gazeau, épouse Boutaric, âgée de cinquante ans, épicière, rue du Pin, était accoudée à une fenêtre du premier étage de sa maison d'habitation. La rampe où elle s'appuyait étant venue à céder, cette malheureuse fut précipitée dans la rue d'une hauteur de cinq mètres, et tomba sur une charrette se trouvant devant la porte d'entrée où elle se fractura le crâne.

Relevée couverte de sang par des voisins, cette pauvre femme a été transportée de suite à son domicile, où des soins lui ont été prodigués immédiatement. Son état est grave, car elle a reçu en outre, des contusions sur tout le corps.

Tentative de viol. — Lagendarmerie procédant ce moment à une enquête au sujet d'une tentative de viol sur une fillette âgée de cinq ans, de Saint-Mélarde-Nicourby, Des soupçons pèsent sur un métayer de cette commune.

Arrondissement de Gourdon

GOURDON. — Une anguille sous roche! — Deux personnages Lachiézistes de communes différentes ont raconté confidentiellement à des gens supposés de leur politique, que M. Lachièze n'avait pas dit son dernier mot relativement aux élections sénatoriales du 7 juillet. Sentant le terrain se dérober sous ses pas aussi bien aux élections du Conseil général qu'aux élections législatives, notre député caméléon voudrait redorer son blason politique en essayant de poser sa candidature au deuxième ou troisième tour, peut-être même au premier, et profiter de la division du parti radical pour escamoter le siège. Nous connaissons plusieurs républicains de nom qui ont déjà avancé qu'ils voteront pour M. Lachièze pour indiquer sa candidature au premier tour et établir un courant favorable.

La réaction aux abois ne cesse de combiner des moyens pour éviter la défaite de M. Lachièze.

Ses calculs seront déjoués par l'élection à une forte majorité et au premier tour du citoyen Cocula, aujourd'hui le seul candi-

dat des républicains. Les deux réunions du congrès de Gourdon ont éclairé les électeurs sénatoriaux.

Il était de notre devoir de prévenir cette nouvelle manœuvre de nos adversaires, c'est fait.

Un électeur sénatorial.

MARTEL. — Les élections du conseil général à Martel. — Le canton de Martel est déjà en pleine lutte électorale. C'est qu'en effet les élections ont dans ce canton une importance exceptionnelle.

Il faut à tout prix renverser le député conservateur Lachièze et rendre Martel à la République.

Le congrès radical des Quatre-Routes a eu une heureuse inspiration lorsqu'il a proclamé non seulement la candidature de M. Mirét mais encore celle de M. Colrat.

La conduite inattaquable de M. Mirét, son honnêteté, sa droiture, ses relations et surtout son amitié avec le regretté de Ver-ninac l'avaient fait choisir par ce dernier comme candidat. Le choix ne pouvait être meilleur.

En même temps un jeune homme est venu pour offrir au parti radical toutes ses forces tout son énergie; pour combattre le bon combat. M. Colrat est un jeune, un jeune qui a fait ses preuves de courage et de désintéressement et qui luttera pour le parti radical avec l'élan généreux de la jeunesse.

Les électeurs républicains de Martel ont donc à choisir entre deux candidats dignes tous deux de leurs suffrages.

Monsieur Lachièze n'a vraiment pas de chance de trouver devant lui de pareils adversaires. Mais qu'il se persuade bien qu'ils n'auraient pas surgi s'il était toujours resté fidèle à la République.

CRESENSAC. — M. Lachièze devant ses électeurs. — Il circule un bruit que notre député M. Lachièze, conseiller général du canton de Martel, veut faire une tournée électorale dans tout le canton et qu'il veut voir individuellement tous les électeurs pour les engager à voter pour lui.

Il est temps que M. Lachièze entre en campagne, le canton est grand, pour visiter 3,383 électeurs inscrits, il faut un bon moment, surtout si pour convaincre chaque citoyen de son républicanisme, le candidat est obligé de réparer un oubli, celui de rendre compte de son mandat.

Qui pourra répondre M. Lachièze aux citoyens qui lui demanderont d'expliquer ses mauvais votes! Il protestera sans doute comme toujours de sa bonne foi républicaine, de sa politique indépendante etc. etc.

Il ne sera pas difficile de lui dire qu'il a soutenu les ministères réactionnaires tels que le ministère Dupuy et le ministère Méline, qu'il a voté contre toutes les réformes démocratiques, telles que la loi sur les associations, pour ne citer que celle-là. Avant 1893, M. Lachièze avait déjà fait preuve de faiblesse, sa politique au parlement consistait plutôt à soutenir les partis les plus modérés que de marcher de l'avant; depuis 1893, ce représentant a berné les quelques amis démocrates qui lui restaient pour courir au devant des avances politiques des carés. Quel navrant spectacle donne-t-il à l'arrondissement! Quel rôle joue-t-il! peut-on croire un moment que toute la démocratie Gourdonnaise ait pu compter sur la fidélité républicaine de cet homme! Hélas oui, la démocratie de l'arrondissement tout entier avait placé en lui la garde de son drapeau depuis 1839, croyant qu'il serait tenu haut et ferme. Elle s'est trompée: le drapeau n'a pas été mieux porté qu'il ne l'avait été du temps du baron Dufour: au moins ce dernier a toujours été fidèle à ses convictions premières: il n'a jamais abandonné son parti.

Le canton de Martel saura aux prochaines élections se débarasser de M. Lachièze: et après le canton sera l'arrondissement de Gourdon.

CREYSSE. — Les élections au conseil général dans le canton de Martel. — Plusieurs républicains de Creysse s'étaient rendus dimanche dernier aux Quatre-Routes pour assister à la réunion qui devait désigner définitivement un candidat radical destiné à battre le réactionnaire Lachièze. Nous avons été surpris de voir une affluente aussi considérable d'électeurs se grouper autour du drapeau; plus de 800 radicaux y ont acclamé les candidatures radicales de MM. Mirét et Colrat après l'exposé de leur programme.

Quant à M. Lachièze, il est à peu près inutile de s'occuper de sa candidature; il n'a plus que la réaction de fidèle. Sur 10 communes que compte le canton, toutes donneront une bonne majorité aux candidats radicaux.

BULLETIN FINANCIER

Les dispositions du marché sont aujourd'hui plus favorables. Le mouvement de reprise s'est encore accentué sur nos rentes et les valeurs françaises. Les résolutions prises hier par la commission du budget relatives à l'impôt sur le revenu n'ont pas été étrangères à la hausse que nous avons à constater.

Le 3% a passé de 100,17 à 100,27, le 3 1/2% de 101,40 à 101,47, l'Amortissable de 99,35 à 99,52.

Le Comptoir National d'Escompte s'avance à 590. Le Crédit Foncier à 665, le Crédit Lyonnais à 1024 et la Société Générale à 616.

Nos chemins clôturent: le Lyon à 1600, le Midi à 1300, le Nord à 2110.

Le Suez fait 3741 dernier cours.

Parmi les fonds étrangers: l'Extérieure cote 72,27, l'Italien, 97,95, le Portugais à 26,07, le Russe 4% consolidé clôture à 100 fr., le 3% 1891 a passé de 84,75 à 84,87.

Le Serbe 4% est ferme à 72,05.

Le Turc D s'inscrit à 25,07 et la Banque Ottomane à 549.

Sur le marché en Banque les actions Pétales Moesi-Hir se traitent à 254.

Les actions Pierre de Verre Garchay ont un marché fort actif à 115 et 116 francs.

Variétés

Eaux potables.

(Suite)

Rappelons sommairement les principales propriétés de l'eau pure; ce ne sera peut-être pas inutile à tous les lecteurs. On verra d'ailleurs que certaines explications que nous allons donner sont de toute importance pour bien déterminer les conditions que doit remplir une eau potable.

Principales propriétés de l'eau pure. — A l'état de pureté l'eau est dépourvue d'odeur et de saveur; elle est incolore en petites masses mais sous une grande épaisseur elle présente une nuance verdâtre.

On la trouve dans la nature à l'état solide sous forme de neige et de glace, à l'état liquide dans nos mers et nos rivières. Enfin l'atmosphère en contient toujours à l'état de vapeur, c'est-à-dire à l'état gazeux.

L'eau se congèle à la température de 0 degré et elle entre en ébullition sous la pression normale (76 c. m.) à 100 degrés. D'ailleurs ce sont là les températures que l'on a choisies pour fixer les degrés 0 et 100 du thermomètre centigrade.

L'eau présente quelques particularités intéressantes: contrairement à la loi générale, une masse d'eau qui se congèle diminue de densité et augmente de volume.

Par ce fait la glace qui se forme peut exercer des pressions énormes sur les parois qui l'enferment. Ainsi s'expliquent les crevasses des conduites d'eau et la gelivure des pierres et des végétaux pendant les froids. Cette même particularité qui fait que la glace flotte sur l'eau est par ailleurs très heureuse: elle assure par exemple la conservation des poissons dans nos rivières et nos étangs pendant les hivers rigoureux.

C'est le poids d'un centimètre cube d'eau pure à son maximum de densité (4°), qu'on a pris pour représenter le poids du gramme, c'est-à-dire l'unité de poids.

De tous les corps solides et liquides c'est encore l'eau qui a la plus grande chaleur spécifique; en d'autres termes c'est à l'eau qu'il faut fournir le plus de chaleur, pour élever sa température. Aussi a-t-on pris pour unité de chaleur ou calorie la quantité de chaleur nécessaire pour élever de 1° la température de 1 gramme d'eau.

La vapeur d'eau est plus légère que l'air et sa condensation dans l'atmosphère engendre les nuages et la pluie. A haute température la force élastique de la vapeur d'eau est considérable. On sait tout le parti qu'on tire de cette force utilisée dans les machines à vapeur.

On connaît aussi tout l'avantage qu'on tire de la glace: par exemple pour la conservation des aliments.

Propriétés dissolvantes de l'eau. — L'eau est un dissolvant pour un très grand nombre de matières gazeuses et solides. Tout le monde sait que le sel marin, le sucre etc. en contact avec l'eau, en quantité suffisante, fondent, disparaissent dans le liquide. On dit que ces matières, que l'eau s'incorpore ainsi en les liquéfiant, sont dissoutes. Les eaux en contact avec l'atmosphère tiennent toujours en dissolution de l'oxygène, de l'azote, du gaz carbonique, etc.

Des matières organiques et certains ferments sont aussi solubles dans l'eau.

Enfin une quantité considérable de substances soit minérales soit organiques se dissolvent dans l'eau qui les baigne.

La quantité d'une matière que peut dissoudre une quantité donnée d'eau dépend de plusieurs circonstances: de la nature de cette matière, de la pureté plus ou moins grande de l'eau, de la température, de la pression s'il s'agit d'un gaz.

Un gaz en général est plus soluble à froid qu'à chaud tandis qu'un solide est plus soluble dans l'eau chaude que dans l'eau froide, exemple le sucre.

Cette loi cependant n'est pas tout-à-fait générale: la solubilité du sel marin par exemple ne varie guère avec la température et la chaux est un peu plus soluble à froid qu'à chaud.

Nous ajoutons afin que l'eau contenant des substances en dissolution acquiert ses qualités nouvelles; elle acquiert plus ou moins les propriétés des substances dissoutes.

Cette considération suffit à faire comprendre tout l'intérêt que présente le phénomène de la dissolution au point de vue des eaux potables.

(A suivre)

IXE.

MARCHÉS

La Villette

ESPECES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	2222	2042	0.55 à 0.92
Vaches.	733	649	0.48 à 0.90
Taureaux.	214	195	0.43 à 0.68
Veaux.	1610	1555	0.80 à 1.32
Moutons.	13366	12900	0.66 à 1.03
Porcs.	5311	5311	0.72 à 0.88

Bordeaux

ESPECES de BESTIAUX.	AMENÉS.	VENDUS.	PRIX EXTRÊMES
Bœufs.	165	146	65 à 72
Vaches.	22	17	45 à 67
Moutons.	1150	655	75 à 90
Porcs.	955	932	50 à 54

UN MONSIEUR offre gratuitement de faire connaître à tous ceux qui sont atteints d'une maladie de la peau, dartres, eczémas, boutons, démangeaisons, bronchites chroniques, maladies de la poitrine, de l'estomac et de la vessie, de rhumatismes, un moyen infailible de se guérir promptement, ainsi qu'il l'a été radicalement lui-même, après avoir souffert et essayé en vain tous les remèdes préconisés. Cette offre, dont on appréciera le but humanitaire, est la conséquence d'un vœu.

Ecrire par lettre ou carte-restante, à M. Vincent 8, place Victor-Hugo, à Grenoble, qui répondra gratis et franco par courrier et enverra les indications demandées.

L'Aliment complet de Maxime Groult, fils aîné

à base de légumine ou caséine végétale contenant des éléments nutritifs intensifs, constitutive pour les enfants au moment du sevrage et pour les y préparer, pour les vieillards, les albuminuriques, les malades, les tuberculeux, etc., **PALIMENT COMPLET IDÉAL.** — Dépôt à Cahors, Maison MICHAUD-LARIVIÈRE, Place du Marché. Echantillon gratuit sur demande.

INSTITUT des BÉGUES de TOULOUSE pour corriger la
Bégaiement
le 1^{er} juillet
DOCTEUR CHERVIN, Hôtel de l'Europe, Toulouse.

PÈLERINAGE A ROCAMADOUR

BILLET D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS

A l'occasion du Pèlerinage de Rocamadour (Lot) il est délivré, chaque année, du samedi, veille de la fête des Rameaux, au 31 octobre inclus, des billets aller et retour de toutes classes pour Rocamadour, avec réduction de 40 0/0 en 1^{re} classe, de 35 0/0 en 2^e classe et de 30 0/0 en 3^e classe, sur le double des prix des billets simples.

Aux gares distantes de Rocamadour de 250 kilomètres au plus.

Les billets de Pèlerinage donneront droit à l'admission dans tous les trains réguliers de voyageurs, à l'exception des trains poste et express; ils sont valables pour le retour jusqu'au surlendemain du jour de leur délivrance.

PRIME MUSICALE

Par suite d'une convention très avantageuse la Maison Z. BAJUS, éditeur de musique à Avesnes-le-Comte (P.-de-C.), expédiera franco à tous ceux de nos lecteurs qui lui en feront la demande, une superbe collection de dix morceaux pour piano écrits par les meilleurs auteurs, nouvellement parus et édités avec le plus grand luxe.

Cette collection, qui vaudrait partout 40 fr. aux prix marqués, représente le plus joli cadeau que l'on puisse faire aux personnes qui étudient ou cultivent la musique. Joindre à la demande 1 fr. 50 en timbres ou mandat pour tous frais.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XXV

ON BON DIABLE

L'habitude du travail seule était déjà un avantage; et, si elle les retenait seulement pendant quelque temps hors des lieux de ces grossières débauches, qui sont la seule forme possible sous laquelle le soldat peut se livrer à la licence, cela valait mieux que le temps passé dans cette bestialité sans gaieté qui remplissait Cecil, jadis accoutumé à tous les raffinements du luxe et à tous les plaisirs élégants, d'un étonnement douloureux mêlé de compassion pour ceux qui y trouvaient la seule distraction dont ils eussent une idée.

Il avait reconnu, dès le commencement, chez beaucoup d'hommes de son corps, des capacités qui pouvaient être employées à des usages infinis; chez le conscrit tiré de la province, il y avait presque toujours un certain savoir-faire uni à des habitudes laborieuses; chez le soldat fait avec le vagabond des rues de Paris il y avait toujours une inconcevable intelligence, de la vivacité d'esprit, et une grande énergie physique; chez les aventuriers

tombés comme lui, des classes les plus élevées de la Société, cachant une carrière brisée à l'abri du drapeau tricolore, il y avait toujours des dons naturels précieux et beaucoup de connaissances acquises.

La France a toujours eu le privilège de toutes ces qualités à un degré très élevé: mais, aussi loin que l'influence de Cecil pouvait s'étendre, elles s'étaient développées beaucoup plus que de coutume.

A mesure que son caractère personnel changeait graduellement, par la force de la destinée, le désir d'un intérêt quelconque dans la vie s'accroissait en lui; tout homme, s'il n'est pas totalement dépourvu d'intelligence ou profondément égoïste, éprouve tôt ou tard ce désir, et il trouvait cet intérêt, ou plutôt il se l'était créé, dans son régiment.

Tout ce qu'il était en son pouvoir de faire pour contribuer à son efficacité dans son milieu, il le faisait; tout ce qu'il pouvait faire pour étendre plus loin son bienfait intérieur, il le faisait également.

La grossièreté diminuait visiblement, la violence devint plus rare dans la portion de son corps qu'il avait sous ses ordres directs; ses hommes acquièrent peu à peu un ton meilleur et plus élevé; ils apprirent à remplir des devoirs sans gloire et rebutants aussi bien que ceux qui les conduisaient au danger et à l'émotion qu'ils aimaient, et sûr d'avoir pour lui leur bonne foi et leur sympathie, de cœur et d'âme, il trouva, chez ces léopards de la France africaine, une loyauté, un courage, une générosité, une abnégation de soi-même,

laissant loin derrière eux ceux qu'il avait trouvés dans la civilisation raffinée de sa première existence.

A cause d'eux il passait une grande partie de ses soirées à la chambrée.

Plus d'un homme, en le voyant là, venait travailler à quelque petit ouvrage ingénieux, au lieu d'aller se brûler le cerveau avec de l'eau-de-vie, s'il avait assez d'argent pour en acheter, ou de commettre quelque pillage sur un naturel du pays, s'il n'en avait pas.

Plus d'une fois la pensée qu'il était là avait suffi pour empêcher la conversation de rouler sur des sujets cyniques.

Ses camarades auraient couvert un puritain de ridicule; un saint aurait été chassé de leur milieu avec tous les projectiles que des langues et des mains impitoyables auraient pu lui lancer: un officier sévère eût été maudit tout haut, dupé, trompé, berné dans toutes les occasions possibles.

Mais l'homme qui était entièrement l'un des leurs, tout en étant simplement et complètement un gentilhomme, possédait une grande influence sur eux... et cette influence il l'employait exclusivement au bien.

La chambrée était vide lorsqu'il y revint: les hommes étaient disséminés dans la ville; il n'y trouva que le chien du régiment, *Fliflac*, un caniche blanc comme la neige, endormi pendant la chaleur, sur un sac, et qui, sans se réveiller, remua la queue en signe de satisfaction, lorsque Cecil le caressa, en s'asseyant près de lui, pour reprendre l'ouvrage qu'il avait commencé.

C'était une pierre pour la tombe de Léon Ramon.

Il ne restait personne pour [se souvenir du chasseur mort; si... là-bas, une vieille femme, assise près de son rouet dans une chaumière sur les bords de la mer de Biscaye, qui, en filant, à mesure que le fil s'allongeait, tenait ses vieux yeux fixés sur les flots empourpres où elle avait vu son père... l'enfant de sa jeunesse... disparaître sous les eaux, et qui murmurait sans cesse: « Il reviendra!... il reviendra!... »

Mais le fil de sa vie défaillante serait rompu, avant que le soldat qu'elle attendait revint vers elle et vers le Languedoc.

Car la vie est brutale, surtout pour les vieillards qui se souviennent si bien, et qui cependant sont oubliés comme s'ils étaient déjà parmi les morts.]

La main de Cecil appuyait le ciseau sur les lettres, mais ses pensées étaient loin du lieu où il se trouvait.

Seul, dans cette grande chambre de caserne embrasée par le soleil, en se rappelant la nouvelle qu'il avait lue, en songeant à la personne qu'il venait de quitter, il se croyait le jouet d'un rêve.

Il n'avait jamais senti complètement ce qu'il avait perdu avant de s'être trouvé en présence de cette femme dont les yeux impériaux semblaient contenir la lumière d'autres années, où les souvenirs d'autres mondes semblaient sommeiller.

(A suivre).

Minerai de soufre de Biabaux

Pour remplacer avantageusement et économiquement les sulfatés liquides, composé à l'état naturel de **Soufre natif**, de **Sulfate de chaux** et de **Schiste bitumineux**.

Tel qu'il sort de la carrière, il est un préservatif infailible contre la **Gelée printanière** et l'**Oidium**; c'est un insecticide de premier ordre pour la Vigne, les Arbres fruitiers et les Plantes potagères.

Mélangé à 10 0/0 de sulfate de fer, prévient la **Chlorose** et l'**Anthraxose**.

Mélangé à 10 0/0 et 5 0/0 de sulfate de cuivre, prévient le **Mildiou** et le **Black-Rot**.

S'emploie en poudre, par injection au soufflet, à la pelle ou à la main, et réalise une économie de 80 0/0 sur les sulfatés liquides ou les bouillies.

Se méfier des contrefaçons, exiger la **marque LE VOLCAN**.

A CAHORS s'adresser à **M. DESPRÉS**, ingénieur Agent général de la Compagnie.

Bibliographie

LA NATURE, Revue des sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Co, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.) 6°

Sommaire du n° 1465, du 22 juin 1901. Les bizarreries des accidents de chemin de fer, par Pierre de Mériel. — L'Esperanto, langue internationale, par Georges Guérout. — La Polydactylie et son interprétation, par le Dr Capitan. — Phénomènes géologiques actuels sur la côte ouest de Madagascar, par le D^r P.-R. Joly. — Machine à composer « la Monotype », par G. Mareschal. — Gants isolants, par J. L. — Première comète de 1901, par Joseph Vinot. — L'orage du 29 mai 1901 à Paris, par Joseph Jaubert. — Races bovines anglaise et française, par Paul Diffloth. — Chronique. — Académie des sciences; séance du 17 juin 1901, par Ch. de Villedeuil. — L'exposition de l'enfance, par A. da Cunha.

Il contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

LE VÉRITABLE
EXTRAIT DE VIANDE
LIEBIG
est un
PUR JUS de VIANDE de BŒUF
TRÈS CONCENTRÉ
dont l'Utilité dans la Cuisine
journalière est *incontestable*.
SE VEND CHEZ TOUS LES ÉPICIERS ET
MARCHANDS DE COMESTIBLES.

MAISON

LOUBEYRE

COIFFEUR-PARFUMEUR

Inventeur breveté S. G. D. G. — Patente en France, Angleterre, Belgique
CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions
Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son **Salon de Coiffure** (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiseptie comme aucune maison de Paris ou de pro-

vince ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « **Tout pour l'hygiène** » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS
Contre les Pellicules et la chute des Cheveux
— Résultat garanti. Prix: 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2: 3 fr.

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Billets de libre circulation pour les plages de Bretagne

Pour répondre au désir des touristes qui se proposent, soit de faire un voyage d'excursion sur les côtes de Bretagne sans programme arrêté d'avance, soit de s'installer sur une des plages de la côte et de rayonner de là sur les autres localités de cette région si variée et si intéressante, la Compagnie d'Orléans fera délivrer, à titre d'essai, de la veille des Rameaux au 31 octobre 1901, au départ de toute gare du réseau, des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions sur les plages de Bretagne, dont les prix sont fixés ainsi qu'il suit:

1° Pour toute gare du réseau située à 500 kilomètres au plus de *Savenay*: première classe, 100 fr. — Deuxième classe, 75 fr.

2° Pour toute gare du réseau située à plus de 500 kilomètres de *Savenay*. Les prix ci-dessus augmentés, par chaque kilomètre de distance en plus de 500 kilomètres: première classe, de 0,1344. — Deuxième classe, de 0,09072.

Billets. — Les billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne se composent de trois coupons donnant droit:

Le 1^{er}, à un voyage aller, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires entre le point de départ et l'une quelconque des gares de la ligne du *Croisic* et de *Guérande* à *Châteaulin* et des lignes d'embranchement vers la mer (Quiberon, Concarneau, Pont-l'Abbé, Douarnenez);

Le 2^{me}, à la libre circulation sur cette ligne et ses embranchements vers la mer, avec arrêts facultatifs à toutes les gares;

Le 3^{me}, à un voyage retour, avec arrêts facultatifs aux gares intermédiaires, entre l'une quelconque des mêmes gares et le point de départ primitif.

Validité. — La durée de validité des billets d'abonnement pour bains de mer et excursions aux plages de Bretagne est de 33 jours; cette durée peut être prolongée une ou deux fois d'un mois, moyennant le paiement pour chacune de ces périodes, d'un supplément égal à 25 pour 100 du prix initial, sans que la validité puisse, en aucun cas, dépasser le 15 novembre.

La demande pour billets d'abonnement doit être accompagnée d'un portrait photographié d'environ 0,04x0,03 sur épreuve non collée. Ce portrait sera collé par les soins de la Compagnie sur le billet d'abonnement.

TRANSPORT A DEMI-TARIF DES OUVRIERS AGRICOLES ALLANT FAIRE LA MOISSON EN BEAUCE, DANS L'ORLÉANAIS, LE BERRY, LA TOURAINE ETC...

A partir du 1^{er} juillet 1901, une réduction de 50 0/0 sur les prix des places de 3^e classe au tarif général sera accordée aux ouvriers agricoles se rendant, pour les travaux de la moisson, d'une gare quelconque de son réseau à une gare quelconque des sections ci-après:

Juvisy à Orléans, Brétigny à Tours, Auneau à Etampes, Orléans à Tours, Orléans à Châteauroux, Orléans à Malesherbes, Orléans à Montargis, Orléans à Gien, Tours à Vierzon, Tours à Châteauroux, Vierzon à Saincaize.

Cette réduction est subordonnée à la condition que les ouvriers agricoles effectueront sur le réseau de la Compagnie, un parcours de 100 kilomètres au minimum, (soit 200 kilomètres aller et retour compris), ou paieront pour cette distance. Elle sera appliquée, pour l'aller, du 1^{er} juillet au 1^{er} septembre; le retour devra s'effectuer dans un délai minimum de quinze jours et maximum de deux mois.

Excursions

En Touraine, aux Châteaux des bords de la Loire et aux Stations balnéaires de la ligne de Saint-Nazaire au Croisic et à Guérande.

1^{er} itinéraire: 1^{re} classe 86 fr. — 2^e classe 63 fr. — Durée 30 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais — Saumur — Angers — Nantes — Saint-Nazaire — Le Croisic — Guérande et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme, ou par Angers et Chartres, sans arrêt sur le réseau de l'Ouest.

2^e itinéraire: 1^{re} classe 54 fr. — 2^e classe 41 fr. — Durée 15 jours.

Paris — Orléans — Blois — Amboise — Tours — Chenonceaux et retour à Tours — Loches et retour à Tours — Langeais et retour à Paris, *via* Blois ou Vendôme.

Ces billets sont délivrés toute l'année à Paris, aux gares d'Orléans (quai d'Orsay et quai

d'Austerlitz) et aux Bureaux succursales de la Compagnie et à toutes les gares et stations du réseau d'Orléans pourvu que la demande en soit faite au moins trois jours à l'avance.

BAINS DE MER DE L'OCEAN

BILLETS D'ALLER ET RETOUR A PRIX RÉDUITS VALABLES PENDANT 33 JOURS

Pendant la saison des Bains de mer, du samedi, veille de la Fête des Rameaux, au 31 octobre, il est délivré, à toutes les gares du réseau, des *Billets Aller et Retour* de toutes classes, à prix réduits, pour les stations balnéaires ci-après:

Saint-Nazaire, Pornichet, (Sainte-Marguerite), Escoubac-la-Baule, Le Pouliguen, Batz, Le Croisic, Guérande, Vannes (Port-Navalo, Saint-Gildas-de-Ruiz), Plouharnel-Carnac, Saint-Pierre-Quiberon, Quiberon (Le Palais-Belle-Isle-en-Mer), Lorient (Port-Louis, Lagmor), Quimperlé (Pouldu), Concarneau (Bermeil, Fouesnant), Quimper (Bénodet), Pont-l'Abbé (Langoz, Loctudy), Douarnenez, Châteaulin (Pentrey, Crozon, Morgat).

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt du montant de leur abonnement par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant: A. COUESLANT.

LA TRANQUILLITÉ MUTUELLE

Société de Secours Mutuels en cas de Décès, en cas de Décès et de Survie après 20 ans de Sociétariat, en cas de Survie après l'âge de 55 ans (Retraite ou rentes viagères), et en cas d'infirmités prématurées. Pour renseignements, s'adresser au Siège Social, 3, Allées Fénélon à Cahors (Lot)

10^c En Vente partout 10^c

La VRAIE MODE

Offre **GRATUITEMENT** dans tous ses numéros paraissant tous les Dimanches

Un **Patron découpé** grandeur naturelle

ET UN **SUPPLÉMENT LITTÉRAIRE**

ABONNEMENTS: un an, 6 francs; six mois, 3 fr. 50

ENVOI FRANCO D'UN SPÉCIMEN A TOUTE DEMANDE ADRESSÉE A M. PRAT, directeur, 12, rue des Beaux-Arts, Paris (6^e année)